### **VIOLENCES CONJUGALES**

REPÉRAGE ET RÔLE DES SOIGNANTS?



## JEUDI 23 MARS À 19H IUT LANNION RUE ÉDOUARD BRANLY (AMPHITHÉATRE)

Rencontre avec Nicolas Heitz, Procureur de la République



#### 19h00 BUFFET

Ouverture Eve Boucher, sage-femme et Nelly Trauchessec, hypnothérapeute

Nicolas Heitz, Procureur de la République :

Etat des lieux des violences et des prises en charge sur notre territoire

Circuit des signalements, éclairage sur le secret professionnel.

Comment constituer les preuves : enjeux de l'intervention des soignants

Dr Appéré, médecin urgentiste référent sur les violences intrafamiliales, centre hospitalier de Lannion/Trestel : Conséquences sur la santé des femmes Signes cliniques et prises en charge au service des Urgences et en cabinet

Dr Bouvet, MD, PhD, chef de service, CHU de Rennes :

Aspects médico-légaux

Règles spécifiques

Articulation des interventions : professionnels de ville / médecin légiste

21h15 Ateliers par profession : rédaction des certificats

1/Médecin animation par Dr Huet et Dr Bouvet

2/Infirmier animation par Loïc Corlouer et Elisabeth Deniel

3/Sage-femme (MK, podologue, pharmacien...) animation par Eve Boucher et Christine Kerharo (PMI)

4/Autres pros (hors médical et paramédical) par Nelly Trauchessec et Cécile Pénot

22h00 Retour sur les ateliers par Monsieur le Procureur de la République 22h30 Ressources locales pour accompagner les victimes



## Violences physiques, sexuelles et psychiques



Renaud BOUVET, MD, PhD, HDR Marion PIERRE, MD, MSc



# RÉDACTION DU CERTIFICAT



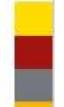
### RÉDACTION DU CERTIFICAT

- Principe
  - Formalisation des constatations médicales
- Structure
  - Commémoratifs
    - Permettent la contextualisation de l'examen
    - Avec « prudence et circonspection »
  - Examen physique et psychique
    - Sémiologique, descriptif
    - Le cas échéant diagnostic
  - Conclusion
    - Si possible (compétence) et si demandée par la mission (réquisition)
    - Compatibilité des lésions avec les déclarations de la victime
    - ITT : durée pendant laquelle une victime éprouve une gêne notable dans les actes de la vie courante
    - SI ON NE SAIT PAS, ON LE DIT

### RÉDACTION DU CERTIFICAT

### > ITT

- Durée pendant laquelle une victime éprouve une gêne notable dans les actes de la vie courante
- Un élément parmi d'autre de qualification
- Eviter 8 jours et 90 jours
- Difficultés
  - Délai post traumatique : trop court / trop long
  - ITT vs état séquellaire
  - Faits répétés : ITT cs état antérieur
- Si on ne sait pas, on le dit (bis!)
- De manière générale
  - Etre descriptif et précis pour ceux qui passeront après
  - Pas d'appréciation d'ordre juridique (qualification, consentement...)
  - Il est toujours possible de demander un avis au médecin légiste, disponible à Rennes 24h/7j via le standard du CHU



### REQUISITION JUDICIAIRE

- Secret professionnel
  - Pas opposable à l'OPJ dans le cadre strict de la mission
  - Mais copie du rapport à la victime à sa demande
- Prestation de serment
  - Si expert non inscrit
  - D'apporter son concours à la Justice en son honneur et sa conscience
- Dépôt d'un rapport
  - Conclusions par oral à l'OPJ dans l'urgence
  - Dépôt du rapport dans les meilleurs délais
- Rémunération
  - Réforme de la médecine légale : circulaires des 27 et 28 décembre 2010, en vigueur depuis le 15 janvier 2011
  - Dotation forfaitaire annuelle pour les UMJ/IML (CHU et quelques CH)
  - Rémunération à l'acte sinon
    - A l'établissement si PH
    - Au praticien si libéral



#### VIOLENCES CONJUGALES REPÉRAGE ET RÔLE DES SOIGNANTS ?

# 21h15 Ateliers par profession : rédaction des certificats

1/Médecin animation par Dr Huet et Dr Bouvet
2/Infirmier animation par Loïc Corlouer et Elisabeth Deniel
3/Sage-femme (MK, podologue, pharmacien...) animation par
Eve Boucher et Christine Kerharo (PMI)
4/Autres pros (hors médical et paramédical) par Nelly
Trauchessec et Cécile Pénot



## Atelier

1/Physionomie générale d'un certificat 2/Exemple d'un certificat 3/Echanges et conseils

# Adistribuer

#### 1. Auteur du signalement transmis au Procureur de la République

Nom, Prénom	
Profession	
Adresse	
Téléphone	
E-mail	



#### 2. Victime

Nom, Prénom		Nom d'usage	
Date de naissance		Lieu de naissance	
Situation familiale :	A STATE OF THE STA		
Présence d'enfants à charge	□ non □oui, nombre :	Ages:	
Préciser s'il existe une	vie commune ou s'il s	'agit d'une ex-vie commune :	
Adresse du lieu des fa	its:		
Adresse actuelle de la	personne (si adresse	différente)	
		\$56 	
Recueil des coordonne	ées d'annel : faire nrée	riser à la victime si le conjoint a acc	noz é zá
		iser a la victime si le conjoint a acc	C3 a 3011
téléphone et/ou sa bo	nte man.		
Tél personnel de la vic	time :		
E-mail personnel de la			

### 3. Eléments de la situation amenant la transmission au Procureur de la République

Examen médical	
Date :	
Heure :	
a) Faits ou commémoratifs :	
' La personne déclare avoir été victime le  (date ou période de temps)	
p	
à (lieu)	
de:	
kardakan mengebanankan mikatah dia mendebah mendebah mendebah dia keban mikata dikardakan dia berikan keban ke Kandakan dia binggalan dia dia kebangan dia dia kebangan dikan dia kebangan dia dikangkan dia dia berikan dia	**********
<u>A MAN DE PROPERTIE DE LA TRANSPORTE DE MESTA DE PROPERTIE DE PROPERTIE DE L'ANDIENTE DE L'ANDIE DE PROPERTIE D</u> L'ANDRES DE L'ANDRES DE L'A	***************************************

b) <u>Doléances exprimées par la personne</u> :							
Elle dit se plaindre de :							
« <u> </u>							
c) <u>Examen clinique</u> : (description précise des lésions, siège et caractéristiques et éléments sur leur datation)							
- Sur le plan physique							
- sur le plan psychique							
Accord donné au signalement par la personne							
La personne a-t-elle donné son accord au présent écrit ?							
□ Oui □ Non							
Délivrance de l'information du signalement à la victime.							

Date, tampon et signature

## Exemple d'un certificat 1/2

### VILLE, le XX/XX/XXXX

Je soussignée XX XXX, certifie avoir examiné le XX XXXXX deux mille vingt et un à XX h au Centre Hospitalier de XXXXXXX dans le service de XXXX MadameXXXXXXX née le XX/XX/XXXX.

Durée de la consultation : 1h15 Consultation à la demande de la personne.

Faits rapportés par la personne : Madame X déclare être victime de violences par son mari, à leur domicile, le (date) vers 13h30. Coup de poing à la face, trois coups de couteau à la jambe gauche et au bras gauche (deux coups), puis d'autres coups de poing au visage. Après le premier coup, elle a voulu utiliser son téléphone, il s'en est emparé.

Après les premiers coups, il a ordonné à Madame de ne pas bouger, sinon 'Il la plantait'. Il a ensuitecassé de nombreuxobjets dans la maison puis crevé une piscine dans le jardin. Alertés par le bruit, des voisins sont arrivés, ce qui a mis fin aux violences et a permisà Madame d'appeler une amie qui elle-même a appelé la police.

Violences antérieures : oui, pour la premièrefois il y a 3 mois (saisie par le cou, menaces de mort). N'avait pas déposé plainte. Il était devenu irritable, cassait des objets dans la maison

Consultation d'un médecin pour les faits rapportés : Dr X., le (date)Documents présentés : certificat descriptif, compte-rendu des urgences

Doléances : Douleurs diffuses, en particulier au bras, à la jambe, et au visage. N'entend plus de l'oreillegauche depuis les faits.

## Exemple d'un certificat 2/2

#### Examen clinique:

- -Face, région orbitaire et pommette gauches : tuméfaction ecchymotique violacée et verte de 5 cm de diamètre, douloureuse à la palpation douce
- -Oreille gauche : épanchement sanguin rétro-tympanique, absence de perforation constatée. Manœuvre de Valsalva négative.
- -Avant-bras gauche : face postérieure, tiers proximal : deux plaies à bords nets de 2,5 cm (4 points de suture) et 1,5 cm (non suturée), grossièrement alignée, dont l'aspect est parfaitement compatible avec l'origine alléguée de plaie par arme blanche tranchante. Madame porte le même gilet que lors de l'agression, celui-ci présente une déchirure correspondant à la trace des deux plaies, ce qui renforce l'hypothèse de l'utilisation d'une arme blanche tranchante lors de l'agression.
- -Bras gauche, face externe, tiers proximal : hématome violacé de 5 cm sur 3 cm
- Ces blessures entrainent une gêne fonctionnelle pour les mouvements simples des épaules.
- -Jambe gauche, face antéro-externe : plaie de 3,5 cm, à bords nets, suturée par 3 points dont l'aspect est parfaitement compatible avec l'origine alléguée de plaie par arme blanche tranchante.
- -Absence d'autre lésion traumatique constatée.

#### Gêne fonctionnelle constatée :

- -Gêne pour s'habiller/se déshabiller, pour faire sa toilette
- -Gêne dans la vie de relation en raison de la localisation faciale de certaines lésions traumatiques Sur le plan psychologique, sentiment d'irréalité évocateur d'un état de stress aigu.

Antécédents médicaux pouvant interférer : aucun signalé

Conclusions : Les lésions constatées ce jour et leur retentissement fonctionnel justifient une Incapacité totale de travail au sens du code pénal de quinze jours (15) à compter des faits et sous réserve de complications, notamment psychologiques. L'aspect des plaies est parfaitement compatible avec l'origine alléguée de plaies par arme blanche tranchante.

# Echanges:

Comment prendre en compte les violences psychologiques?

Comment prendre en compte les violences sexuelles?

# Conseils 1/2

Votre rôle est de soigner, accompagner et orienter. Vous n'êtes pas enquêteur.

-Avoir une attitude bienveillante, calme et respectueuse

-Permettre à la victime d'expliquer sans l'interrompre

-Demander à la victime comment elle se sent, de quoi elle a besoin

-Ne pas minimiser les faits révélés

-Ne pas minimiser ou nier la souffrance

-Peu importe les circonstances, ce n'est jamais la faute de la victime

Certificat initial peut être complété : Les lésions peuvent apparaitre suite au rdv

Garder le certificat dans le dossier médical

Ne pas utiliser de messagerie sécurisée

### Conseils 2/2: EVITER DE ...

- Évoquer la virginité ou non de la victime (c'est une notion morale/ sociale et non médical)
- Pas de doubles négations : « l'examen n'est pas incompatible avec ... »
- Les descriptions imagées, connotées et imprécises : « hymen complaisant »
- Les termes à éviter «défloration médico-légale » « abus sexuel »
- Les expressions suggérant la responsabilité de la victime « elle a avoué qu'elle avait
- été violée» « s'est fait violer »
- Les conclusions faisant du profession de santé un juge : «Mme X a été victime d'un viol... » il faut être DESCRIPTIF!

VIOLENCES CONJUGALES REPÉRAGE ET RÔLE DES SOIGNANTS ?

22h00 Ressources locales pour accompagner les victimes

22h 30 Conclusion par Monsieur le Procureur de la République









#### Constatation des violences conjugales

Je veux compléter un certificat de constatation des violences.





### Lutter contre les violences faites aux femmes

# Le violentomètre

Le consentement, c'est quoi ? C'est le fait de donner son accord de manière consciente, libre et explicite à un moment donné pour une situation précise. Tu peux revenir sur ce choix quand tu le souhaites et selon les raisons qui te sont propres. Tu n'as pas à te justifier ou subir des pressions.





1 2		Sec. 26. 26. 10. 10.					111111111	Land allow				13		5	20000000000		111111111		20 Z	101111		23 23	24
Respect e tes décisions et les goûts	Accepte tes ami es el la familla	A confance en foi	Est confant quand to be sense dipantation	S'assure de ton accord pour ce que vous faibles ens emble	Tignore des jours quandili est en colère	Te fair du chantage si fu refuses de faire quelque chose	Rabalizze has opinions of has projets	Se moque de foi en public	Temanipule	Est jaloux en permanence	Contride les sorties, habits, maquillage	Foullte tes textos, mails, applis	Insiste pour que 1u envoies des photos infimes	Tisole de la famille et de tes amie-s	Tetraite de folle quand to lui fais des reproches	"Pére les plombs" tors que quelque chose Lui déplait	Tepousse, te fire, te gille, te secoue, te frappe	Manace de se suicidar à cause de toi	Te touche les parties infimes sans ton consentement	Manace de diffuser des photos infimes de loi	Tobliga à regarder des films parmes	Tokige à avoir des ratafons sexuelles	
ī		ROFITE est saine qua	and iL				<i>0.</i> 0			. DIS STO ence quand									EMANDE ( nger quand it		E		

### MÉMO de la CPTS

NUMÉROS A CONTACTER VIOLENCE INTRA-FAMILIALE

### Femmes victimes de violences

3919

7j/7 - Lundi-vendr : 9h-22h Samedi, dim et fériés 9h-18h

> Hébergement ①115

Le PAS Accueil, Écoute 3 06 81 95 50 16

CMP

**206 81 95 50 16** 

Urgence

**15 ou 18** 

Inspiré du violentometre imaginé par la mairie de Paris, le Département de Seine-Saint-Denis et l'association En Avant Toutes.



**POUR TOUS** 



Pour les professionnels de santé UNIQUEMENT



Cap Santé Coordination 302 96 46 22 10

# **CPAM**

# PARCOURS VIOLENCES INTRA FAMILIALES CPAM DE CÔTES D'ARMOR

A destination des assurées du régime général et via des partenariats (MPF22, CiDFF, Adaléa,...), la CPAM22 propose des RDV personnalisés et sécurisés pour les personnes victimes de violences intrafamiliales, pour la mise à jour de leur dossier et accès aux droits et aux soins :

### **Objectifs prioritaires**

- Simplifier les démarches administratives à mettre en œuvre
- Sécuriser leur dossier assurance maladie (coordonnées, accès compte ameli, domiciliation bancaire, ...)
- Les accompagner et les rassurer sur la continuité de leurs droits (droits de base et complémentaire, carte vitale...)

Objectifs secondaires (pouvant être abordé lors d'un 2<sup>nd</sup> entretien, éventuellement téléphonique):

- Réaliser une offre en santé adaptée à la situation de la victime et de ses enfants (bilan de santé, offres de prévention : vaccination, dépistages, M'T Dents, ...)
- Orienter si besoin vers un accompagnement Misas pour l'accès aux soins.



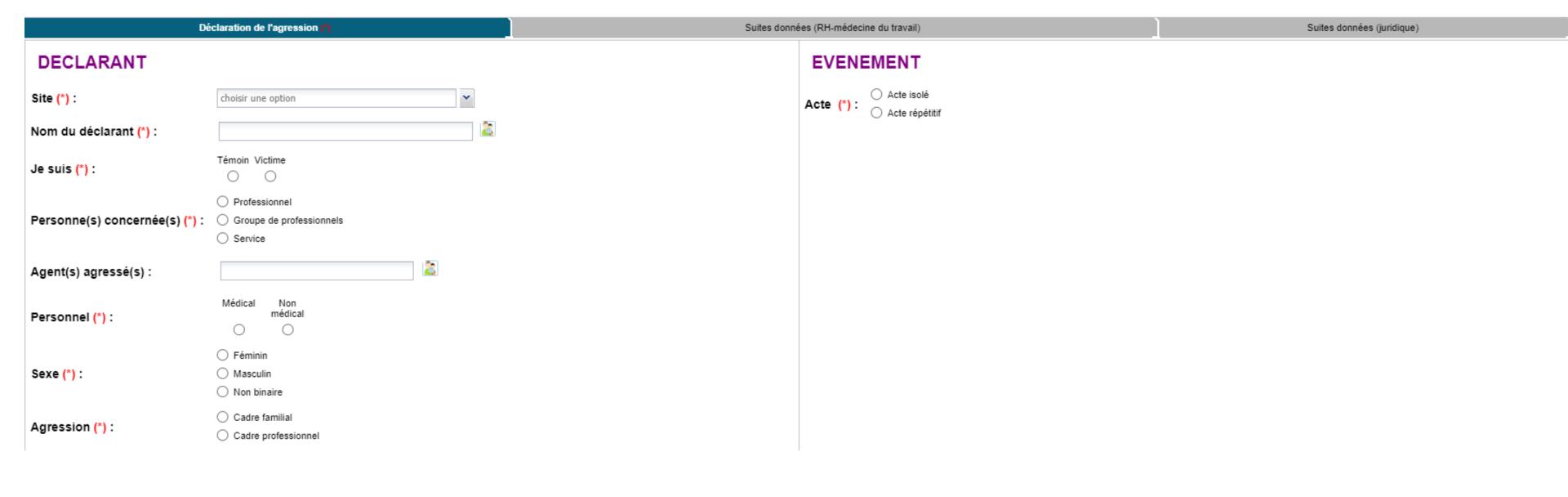
# PARCOURS VIOLENCES INTRA FAMILIALES CPAM DE CÔTES D'ARMOR

### Circuit défini / Organisation

- 1- Orientation d'une personne victime de violence intrafamiliale par un de nos partenaires concernés (MPF22, CiDFF, Adalea,...) via une BAL sécurisée de la CPAM des Côtes d'Armor (en appui Fiche de liaison avec données d'identité de la personne pour réaliser la prise de contact et commencer à préparer le RDV)
- 2- Planification d'un RDV avec un conseiller Accueil en tenant compte du lieu de domiciliation de la victime (échange téléphonique et planification RDV).



# Centre hospitalier Lannion/Trestel Tréguier Agir



AGRESSEUR	
Type (*):	choisir une option
Service (*):	choisir une option
UF de l'agresseur :	choisir une option
Nom : Prénom :	
Date de naissance :	☐ (jj/mm/aaaa)
Age estimé :	
Sexe :	Féminin Masculin Non binaire
Cause(s) possible(s) :	Involontaire(s) Volontaire(s)

CIRCONSTANCES	
	○ Violence intra familiale
	Agissement raciste
	Agissement sexiste
	Agression physique
	Agression physique envers objet/Détérioration de matériel/Atteinte aux biens
Type d'agression (*) :	Agression verbale
	Agression sexuelle
	O Discrimination
	O Harcèlement moral
	O Harcèlement sexuel
	Menace / attaque sur les espaces numériques
Description des faits (détailler	
précisément les faits ainsi que les personnes témoins ou victimes	
concernées) (*) :	
Pièce jointe :	
	<del>_</del>

Pièce jointe :

#### SUITES

Déclaration d'accident de travail (*) :	O O
Suites éventuelles souhaitées par la victime (*) :	Dépôt de plainte     Rappel à la loi (courrier de la direction
( ) .	Pas de suite Ne se prononce pas

OUI NON

# DISPOSITIF SANITAIRE D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES DES CÔTES-D'ARMOR





Dans le cadre du plan de lutte contre les

violences, l'ARS Bretagne a mobilisé des fonds

pour la création d'un Dispositif Sanitaire

d'Accompagnement des Victimes de Violences

pour tout le territoire des Côtes d'Armor.

# COMPOSITION DE L'ÉQUIPE SOCLE



2 Sages-Femmes

1 Assistante de Service Sociale 1 Psychologue Clinicienne

1 Infirmière D.E.

ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

### NOS MISSIONS

- Accompagnement des équipes (hospitaliers, libéraux et territoriaux)
   dans la prise en charge des victimes
- **Formation** des professionnel.le.s de santé à l'aide au dépistage et à l'orientation des victimes de violences (formation courte ou à la journée, création d'outils d'aide : livret de poche, protocole..)





## EXEMPLES DE DEMANDE D'AVIS

- Aide à l'orientation et la coordination du parcours médico-sociopsycho-judiciaire des patient.e.s victimes de violence : mise en lien avec les associations / professionnel.le.s etc. adaptées à la situation
- Aide à l'accompagnement
- Relecture des certificats ou signalements anonymisés
- Écoute du professionnel.e, regard neutre et formées sur les situations
- ....



Besoin d'aide pour la prise en charge des patient.e.s victimes de violences dans la coordination de leur parcours medico-socio-psycho-judiciaire?



### FAITES APPEL AU DISAVV22

Nous sommes joignables, du lundi

au vendredi, de 9h à 17h:

02.96.01.84.36

dispositifviolences@armorsante.bzh